



COMMUNE DE SAINTE-ODE

ARRONDISSEMENT DE BASTOGNE
PROVINCE DE LUXEMBOURG
ROYAUME DE BELGIQUE

Sainte-Ode, le 30 août 2021

CONTACT :

Piron Florence, responsable de projets
+32 (0)495/91.46.85
florence.piron.atl@commune-sainte-ode.be

Objet : Accueil Temps Libre – Prise des présences dans le milieu d'accueil extrascolaire

Chers parents, Chers responsables d'enfant,

La Commune et son service Accueil Temps Libre cherchent en permanence à améliorer l'encadrement et le bien-être de vos enfants.

Afin de rendre les accueillantes encore plus disponibles pour eux, et dans un souci d'exactitude par rapport à vous, nous allons mettre en place un système de présences informatisé.

Dès le 1^{er} septembre 2021, les enfants disposeront d'un QR code qui sera scanné en arrivant à l'accueil (le matin) et en le quittant (le soir). Les heures **précises** seront alors directement enregistrées et utilisées pour la facturation.

Pour rappel, voici les tarifs en vigueur :

Avant l'école (7h-8h15) :

- Arrivée entre 7h-7h30 : 1,50€
- Arrivée entre 7h30-8h : 1€
- Arrivée entre 8h-8h15 : 0,50€

Après l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 15h30 à 18h, le mercredi de 12h10 à 18h) :

- 0,50€ par demi-heure
- A partir du 3^{ème} enfant, 0,25€/demi-heure
- Toute demi-heure entamée est due

L'accueil est payant pour tout enfant présent avant 8h15, après la sortie de l'école (lundi, mardi, jeudi et vendredi) et le mercredi après-midi. Il est cependant gratuit pour les enfants qui effectuent les trajets via le bus scolaire (aller et/ou retour).

Bien entendu, vous pourrez consulter les relevés des présences auprès du service de l'Accueil Temps Libre.

Si vous avez la moindre question concernant ce nouveau système, n'hésitez pas à contacter Mme Florence Piron, Responsable du service Accueil Temps Libre, qui reste à votre entière disposition.

Par le Collège :

La Directrice Générale f.f.,


C. CHANTRAINE

L'Echevine de l'ATL,


C. POOS-SIMON